

« Coordination de l'action des associations »
Quimper (29)

Primé : Bernard Poignant – Maire

Idée

Coordonner le travail des associations pour une meilleure évaluation des besoins et plus d'efficacité.

Objectif

Fédérer les associations pour favoriser les contacts et les projets communs, éviter la multiplication de petits projets dispersés, informer et mobiliser les quimpérois.

Démarche

A la suite d'un premier travail en commun pour la célébration du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la ville a proposé aux associations de se réunir dans une « coordination Droits de l'homme et solidarité internationale ».

Contenu

L'adhésion à la coordination permet d'obtenir un soutien financier de la ville pour les projets présentés en commun et sélectionnés par un comité de pilotage (3 conseillers municipaux et 3 représentants d'associations locales).

Moyens

Budget annuel de 120 KF.

Bilan

17 associations ont bénéficié de soutien (de 1 à 40 KF) pour des actions de développement rural, action sociale, intervention d'urgence, santé-hygiène, formation ou action culturelle, en France et dans de nombreux pays.

Commentaire du jury

Cette coordination incite les associations à présenter des projets qui répondent à des critères pré-établis et à montrer leur capacité à les gérer.

Contact :

Hélène de Sigoyer, chargée de la communication
Tél. 02 98 98 89 35 ; courriel : helene.sigoyer@mairie-quimper.fr